



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 23 octobre 2013 — N° 82

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le 75^e anniversaire de La Survivance.

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de saluer les conseillers municipaux qui quittent la vie politique.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration concernant l'Agricultrice de l'année Val-Jean 2013, Mme Sara Patenaude.

Mme Trudel (Charlesbourg) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire des Aînés regroupés de Charlesbourg.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à sœur Huguette Fleurant.

23 octobre 2013

M. Bergman (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de féliciter le maire de Côte-Saint-Luc.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration concernant les guignolées, un geste de partage envers les plus démunis.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration concernant la Société de Saint-Vincent de Paul.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant le 30^e anniversaire de la Maison des jeunes de Contrecoeur.

Mme Proulx (Sainte-Rose) fait une déclaration concernant l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic.

À 9 h 56, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 16.

Moment de recueillement

Déclarations ministérielles

M. Cloutier, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, fait une déclaration concernant la réaffirmation des principes fondamentaux inhérents à la société et à la démocratie québécoise.

M. Moreau, leader de l'opposition officielle, commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

M. Caire (La Peltrie) commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 56 du Règlement, Mme David (Gouin) commente la déclaration ministérielle.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 185 du Règlement, Mme Marois, première ministre, conjointement avec M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme David (Gouin) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec réaffirme et proclame unanimement les principes fondamentaux formulés dans la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec;

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que les Québécois et les Québécoises ont le droit de choisir leur avenir et de décider eux-mêmes de leur statut politique;

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que lorsque les Québécois et Québécoises sont consultés par référendum tenu en vertu de la Loi sur la consultation populaire, la règle démocratique alors applicable est celle de la majorité absolue, soit 50 % des votes déclarés valides plus un vote;

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que seule l'Assemblée nationale du Québec a le pouvoir et la capacité de fixer les conditions et modalités entourant la tenue d'un référendum conformément à la Loi sur la consultation populaire, y compris le libellé de la question référendaire;

23 octobre 2013

QUE l'Assemblée nationale réaffirme qu'aucun parlement ou gouvernement ne peut réduire les pouvoirs, l'autorité, la souveraineté et la légitimité de l'Assemblée nationale, ni contraindre la volonté démocratique du peuple québécois à disposer lui-même de son avenir;

QUE l'Assemblée nationale condamne l'intrusion du gouvernement du Canada dans la démocratie québécoise par sa volonté de faire invalider les dispositions contestées de la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec;

QUE l'Assemblée nationale réclame que le gouvernement du Canada s'abstienne d'intervenir et de contester la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec devant la Cour supérieure du Québec.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **62** en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

Présentation de projets de loi

Mme Roy (Montarville) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 492 Charte de la laïcité

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 492.

23 octobre 2013

Dépôts de documents

M. Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

(Dépôt n° 1194-20131023)

M. St-Arnaud, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose les rapports annuels 2011-2012 suivants :

Ordre des acupuncteurs du Québec	(Dépôt n° 1195-20131023)
Ordre des administrateurs agréés du Québec	(Dépôt n° 1196-20131023)
Ordre des architectes du Québec	(Dépôt n° 1197-20131023)
Ordre des audioprothésistes du Québec	(Dépôt n° 1198-20131023)
Ordre des chimistes du Québec	(Dépôt n° 1199-20131023)
Ordre des comptables en management accrédités du Québec	(Dépôt n° 1200-20131023)
Ordre des comptables généraux accrédités du Québec	(Dépôt n° 1201-20131023)
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	(Dépôt n° 1202-20131023)
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec	(Dépôt n° 1203-20131023)
Ordre professionnel des diététistes du Québec	(Dépôt n° 1204-20131023)
Ordre des évaluateurs agréés du Québec	(Dépôt n° 1205-20131023)

Chambre des huissiers de justice du Québec	(Dépôt n° 1206-20131023)
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec	(Dépôt n° 1207-20131023)
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec	(Dépôt n° 1208-20131023)
Ordre des ingénieurs du Québec	(Dépôt n° 1209-20131023)
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	(Dépôt n° 1210-20131023)
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec	(Dépôt n° 1211-20131023)
Ordre des médecins vétérinaires du Québec	(Dépôt n° 1212-20131023)
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec	(Dépôt n° 1213-20131023)
Ordre des optométristes du Québec	(Dépôt n° 1214-20131023)
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec	(Dépôt n° 1215-20131023)
Ordre des pharmaciens du Québec	(Dépôt n° 1216-20131023)
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	(Dépôt n° 1217-20131023)
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	(Dépôt n° 1218-20131023)
Ordre des psychologues du Québec	(Dépôt n° 1219-20131023)
Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec	(Dépôt n° 1220-20131023)
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec	(Dépôt n° 1221-20131023)
Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec	(Dépôt n° 1222-20131023)
Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec	(Dépôt n° 1223-20131023)

23 octobre 2013

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec

(Dépôt n° 1224-20131023)

Ordre des urbanistes du Québec

(Dépôt n° 1225-20131023)

Puis il dépose :

Le rapport annuel 2010-2011 de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec;

(Dépôt n° 1226-20131023)

Le rapport annuel 2011-2012 du Collège des médecins du Québec;

(Dépôt n° 1227-20131023)

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 du Tribunal administratif du Québec;

(Dépôt n° 1228-20131023)

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 de la Société québécoise d'information
juridique.

(Dépôt n° 1229-20131023)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Bouillé (Iberville), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles qui, le 22 octobre 2013, a procédé à l'étude détaillée du
projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par
des non-résidents. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1230-20131023)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Deltell (Chauveau), au nom M. Marcotte (Portneuf), dépose :

23 octobre 2013

L'extrait d'une pétition, signée par 1 757 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'aménagement sécuritaire de l'intersection de la rue Commerciale et de la route 138 à Donnacona.

(Dépôt n° 1231-20131023)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Gaudreault, ministre des Transports, retire certains propos non parlementaires.

À 11 h 16, M. le président suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 24.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Dubé (Lévis) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 17 octobre 2013, adressée à Mme Emilie Bevan, secrétaire de la Commission des finances publiques, transmise par M. Jean-François Gibeault, directeur de cabinet du ministre des Finances et de l'Économie, concernant le mandat de la Commission des finances publiques portant sur l'étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques.

(Dépôt n° 1232-20131023)

23 octobre 2013

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Drolet (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Khadir (Mercier) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la PME qui s'est tenue du 14 au 20 octobre 2013;

QU'elle reconnaisse l'importante contribution des petites et moyennes entreprises au tissu économique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Le Bouyonnec (La Prairie), conjointement avec M. Drolet (Jean-Lesage) et M. Rathé (Blainville), présente une motion concernant les résultats d'une étude publiée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Dutil (Beauce-Sud), M. Deltell (Chauveau) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale se réjouisse de l'adoption unanime par les parlementaires, en juin dernier, d'une loi établissant des élections à date fixe au Québec;

QUE l'Assemblée nationale rappelle aux partis qu'ils ont ainsi établi que « Le temps où la date des élections était fixée en fonction des intérêts du parti au pouvoir est maintenant chose du passé », tel que rapporté dans le communiqué du ministre des Institutions démocratiques le 14 juin dernier.

23 octobre 2013

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. St-Arnaud, leader adjoint du gouvernement, conjointement avec M. Dubé (Lévis), M. Khadir (Mercier) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale confie à la Commission des finances publiques le mandat d'entendre, le mardi 5 novembre 2013 pour une durée de 5 heures, le président-directeur général et le président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ afin de présenter les mesures d'améliorations de sa gouvernance, plus particulièrement les changements apportés en 2009, ainsi que l'Autorité des marchés financiers;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour les dirigeants du Fonds de solidarité soit de 40 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 140 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 64 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 76 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour l'Autorité des marchés financiers soit de 30 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 90 minutes;

23 octobre 2013

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 41 minutes et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 49 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE la ministre du Travail soit membre de la dite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *L'autonomie pour tous : livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*.

M. Ouimet, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative;

23 octobre 2013

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition portant sur la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement; puis en séance publique afin d'entendre le ministre de la Santé et des Services sociaux, les agences de la santé et des services sociaux de Montréal et de la Montérégie, le Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup ainsi que le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montérégie-Est; et enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de ces auditions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 20 et 298 du Règlement, M. Ouimet, troisième vice-président, informe l'Assemblée que l'interpellation du jeudi 24 octobre 2013 entre M. Dubé (Lévis) et M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, portant sur le sujet suivant : « La mauvaise gestion des dépenses publiques par le gouvernement » aura lieu le jeudi 31 octobre 2013, de 13 heures à 15 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 22 octobre 2013, sur la motion de Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, proposant que le principe du projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie, soit maintenant adopté.

23 octobre 2013

À 13 heures, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Tanguay (LaFontaine) propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère sa pleine confiance envers l'organisme indépendant du gouvernement qu'est la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;

QU'elle exige que le gouvernement péquiste s'engage formellement à respecter, dans son projet de loi sur une charte des valeurs québécoises, les droits et libertés de toutes les Québécoises et Québécois tels que garantis par la Charte québécoise des droits et libertés adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1975.

M. Ouimet, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 43 minutes 39 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 38 minutes 48 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 14 minutes 33 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

23 octobre 2013

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **63** en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, proposant que le principe du projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie, soit maintenant adopté.

À 17 h 59, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 24 octobre 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

23 octobre 2013

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Marois, première ministre, conjointement avec M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme David (Gouin) et M. Rathé (Blainville) :

(Vote n° 62)

POUR – 114

Arcand (PLQ)	Diamond (PLQ)	Lessard (PLQ)	Richer (PQ)
Beaudoin (PQ)	Drainville (PQ)	Lisée (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Bergeron (PQ)	Drolet (PLQ)	Malavoy (PQ)	Rousselle (PLQ)
Bergman (PLQ)	Dubé (CAQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Duchesne (PQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Billette (PLQ)	Dufour (PQ)	Marcoux (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (PLQ)	Dutil (PLQ)	Marois (PQ)	(Montarville)
Blanchet (PQ)	Ferland (PQ)	Marsan (PLQ)	Roy (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Martel (CAQ)	(Arthabaska)
(Mégantic)	Gadoury-Hamelin (PQ)	McKay (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
(Jean-Talon)	(Jonquière)	Moreau (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gaudreault (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Bouillé (PQ)	(Hull)	Ouellet (PQ)	St-Arnaud (PQ)
Boulet (PLQ)	Gautrin (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Laurent (CAQ)
Breton (PQ)	Gendron (PQ)	Ouimet (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Goyer (PQ)	(Fabre)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hamad (PLQ)	Pagé (PQ)	Thériault (PLQ)
Cardin (PQ)	Hébert (PQ)	Paradis (PLQ)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Hivon (PQ)	Pelletier (PQ)	Traversy (PQ)
Champagne (PQ)	Houda-Pepin (PLQ)	(Saint-Hyacinthe)	Trottier (PQ)
Chapadeau (PQ)	Iracà (PLQ)	Pelletier (PQ)	Trudel (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	James (PLQ)	(Rimouski)	(Charlesbourg)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	Trudel (PQ)
Claveau (PQ)	Khadir (IND)	Poëti (PLQ)	(Saint-Maurice)
Cloutier (PQ)	Kotto (PQ)	Proulx (PQ)	Turcotte (PQ)
D'Amour (PLQ)	Larouche (PQ)	Rathé (IND)	Vallée (PLQ)
Daneault (CAQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Reid (PLQ)	Vallières (PLQ)
David (IND)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Vien (PLQ)
De Courcy (PQ)	Legault (CAQ)	(Duplessis)	Villeneuve (PQ)
de Santis (PLQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Weil (PLQ)
Deltell (CAQ)	Leclerc (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	Zakaïb (PQ)

23 octobre 2013

Sur la motion de M. Tanguay (LaFontaine) :

(Vote n° 63)

POUR – 105

Arcand (PLQ)	Drainville (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Beaudoin (PQ)	Drolet (PLQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Bergeron (PQ)	Dubé (CAQ)	Marcoux (PLQ)	Roy (CAQ)
Bergman (PLQ)	Duchesne (PQ)	Marois (PQ)	(Montarville)
Bérubé (PQ)	Dufour (PQ)	Marsan (PLQ)	Roy (CAQ)
Billette (PLQ)	Dutil (PLQ)	Martel (CAQ)	(Arthabaska)
Blais (PLQ)	Ferland (PQ)	McKay (PQ)	Sklavounos (PLQ)
Blanchet (PQ)	Fournier (PLQ)	Ménard (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Moreau (PLQ)	St-Amand (PLQ)
(Mégantic)	Gaudreault (PQ)	Morin (PLQ)	St-Arnaud (PQ)
Bolduc (PLQ)	(Jonquière)	Ouellette (PLQ)	St-Laurent (CAQ)
(Jean-Talon)	Gaudreault (PLQ)	Ouimet (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	(Hull)	(Fabre)	Tanguay (PLQ)
Bouillé (PQ)	Gautrin (PLQ)	Pagé (PQ)	Thériault (PLQ)
Breton (PQ)	Gendron (PQ)	Paradis (PLQ)	Therrien (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Goyer (PQ)	Pelletier (PQ)	Traversy (PQ)
Caire (CAQ)	Hébert (PQ)	(Rimouski)	Trudel (CAQ)
Cardin (PQ)	Hivon (PQ)	Pelletier (PQ)	(Charlesbourg)
Carrière (PLQ)	Houda-Pepin (PLQ)	(Saint-Hyacinthe)	Trudel (PQ)
Champagne (PQ)	Iracà (PLQ)	Picard (CAQ)	(Saint-Maurice)
Chapadeau (PQ)	Kelley (PLQ)	Poëti (PLQ)	Turcotte (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Kotto (PQ)	Proulx (PQ)	Vallée (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Larouche (PQ)	Ratthé (IND)	Vien (PLQ)
Claveau (PQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Reid (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Cloutier (PQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Legault (CAQ)	(Duplessis)	Zakaïb (PQ)
Daneault (CAQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	
De Courcy (PQ)	Lelièvre (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	
de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Richer (PQ)	
Deltell (CAQ)	Lisée (PQ)	Rotiroti (PLQ)	
Diamond (PLQ)	Malavoy (PQ)	Rousselle (PLQ)	